



Association francophone
des aînés du
Nouveau-Brunswick

Pour publication immédiate
Le mardi 22 juin 2021

Communiqué de presse

La construction d'un nouveau foyer de soins par Shannex inquiète l'AFANB

Dieppe – L'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick s'inquiète à la suite de l'annonce vendredi dernier de la construction d'un nouveau foyer de soins à Moncton par l'entreprise Shannex. Cette entreprise privée va également construire un deuxième foyer de soins à Saint-Jean. Deux demandes de propositions sont aussi en cours pour la construction d'un foyer de soins dans la Péninsule Acadienne et le remplacement d'un foyer de soins à Shediac. Shannex a déjà un foyer de soins à Fredericton. Bientôt Shannex va avoir le monopole des foyers de soins au Nouveau-Brunswick.

Le 15 juin dernier, dans le cadre d'une table ronde virtuelle intitulée « Soyons bienveillants envers les aînés », l'AFANB a entendu les préoccupations des participants au sujet de la négligence et de la maltraitance que plusieurs aînés subissent dans les résidences pour aînés du Nouveau-Brunswick. Ils ont dénoncé de nombreux incidents, qui allaient de l'abus verbal au manque de soins de base. Certains employés ont partagé des commentaires alarmants : « Les aînés sont négligés, nous n'avons pas le temps de donner tous les soins essentiels (souvent un lavage au choix : visage et dessous des bras ou parties privées). La plupart du temps, ils n'ont même pas un grand bain par semaine ».

Le président de l'AFANB, Marcel Larocque, se dit très inquiet. « Lorsque de telles situations se produisent dans des foyers privés, les propriétaires n'ont pas besoin de tenir compte des demandes de la population, alors que dans un foyer public, elle a des comptes à rendre. Il va falloir agir rapidement pour s'assurer que les aînés dans les foyers de soins soient traités avec bienveillance et avec tout le respect et la dignité qu'on leur doit », dit-il.

De plus, les foyers de soins ne sont pas assujettis à la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. Les Francophones qui sont dans un foyer bilingue n'ont pas toujours des services en français, même s'ils le demandent. Une résidente de Fredericton a dû amener sa mère dans un foyer de soins à Moncton pour que celle-ci puisse avoir des services en français. Elle doit faire le voyage Fredericton/Moncton régulièrement pour visiter sa mère et l'amener à ses rendez-vous chez le médecin. C'est une condition inacceptable dans une province officiellement bilingue.

L'AFANB demande à la province que les foyers de soins de longue durée et les foyers de soins spéciaux soient des institutions publiques et redevables à la population. « Les aînés du Nouveau-Brunswick ont droit à des services de soins de qualité », affirme Marcel Larocque.

- 30 -

Information :
AFANB – DG, Jules Chiasson :
Tél. : 850-6094